

Attente du diable par la persévérance de notre douleur. (Boss.)

Syn. Frustrer, priver, sevrer. Frustrer, c'est empêcher d'obtenir, rendre nuls les droits qu'une personne croyait avoir ou l'espérance qu'elle avait conçue de posséder quelque chose dans l'avenir. Priver, c'est déposséder d'une chose déjà possédée ou empêcher de posséder les choses sur lesquelles aucune prétention ne s'était éveillée. L'enfant déshérité se trouve frustré de la succession de son père, les bêtes sont privées de raison; on prive l'homme de sa liberté quand on le met en prison. Enfin sevrer, c'est priver quelqu'un des choses qu'il aimait et dont il était accoutumé à jouir; c'est le mettre dans un état nouveau où il ne peut plus en jouir; Il faut se sevrer des joies les plus innocentes quand Dieu nous les refuse. (Fén.)

FRUSTULE s. m. (fru-stu-le — lat. frustulum, dimin. de frustum, fragment). Hist. nat. Corpuscule libre, agrégé ou soudé, des composites ou bacillaires; dans les espèces filamentueuses, formées de FRUSTULES soudés latéralement, ils peuvent être considérés comme des articles. (Brébisson.)

FRUSTULE s. f. (fru-stu-li — du lat. frustulum, fragment). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, de la famille des bacillaires, caractérisés par une enveloppe double, une carapace siliceuse, un manteau gélatineux diforme et des corpuscules épars ou groupés. Il comprend trois espèces.

FRUTESCENT, ENTE adj. (fru-tèss-san — du lat. frutes, arbrisseau). Bot. Qui est de la nature des arbrisseaux, qui a le port d'un arbrisseau; Végétaux FRUTESCENTS. Espèce FRUTESCENTE.

FRUTICETUM s. m. (fru-ti-cè-tomm — du lat. frutes, arbrisseau). Hortic. Jardin consacré spécialement à la culture et à l'étude des arbrisseaux.

FRUTICOLE s. m. (fru-ti-si-kole — du lat. frutes, fruticis, arbrisseau; colere, habiter). Ornith. Genre de passereaux formés aux dépens des traquets ou saxicoles.

FRUTICULEUX, EUSE adj. (fru-ti-ku-leux, eu-ze — du lat. fruticulus, dimin. de frutes, arbrisseau). Bot. Syn. de sous-FRUTESCENT.

FRUTINGEN, ville de Suisse, cant. et, de 40 kilom. S.-E. de Berne, près du confluent de la Kander et de l'Engstligen; 3,600 hab. réformés. Fabrication de lainage, de kirchwasser et de drap. On exploite dans les environs un banc de houille et deux carrières d'ardoises dont l'exportation est très-considérable. Les habitants s'occupent surtout de l'éducation de bétail.

FRUTILLE s. f. (fru-ti-llè; U mll. — de l'espagnol, frutilla, fraise du Chili). Bot. Fruit du fraiser du Chili.

FRUTILLER s. m. (fru-ti-llè; U mll. — espagnol, frutilla, même sens). Bot. Syn. de FRAISIER DU CHILI. On écrit aussi FRUTILLIER et FRUTILLER.

FRUTIQUEUX, EUSE adj. (fru-ti-keu, eu-ze — du lat. frutes, arbrisseau). Bot. Syn. de FRUTESCENT.

Fry (Elizabeth), philanthrope anglaise, née à Bramerton, près de Norwich, en 1780, morte à Ramsay en 1845. Elle était fille de John Gurney, riche négociant; sa famille appartenait à la société des quakers ou amis. Mrs Fry fut notre compatriote, et elle-même que, pendant son enfance et son adolescence, en compagnie de ses six sœurs, elle s'abandonna avec passion à tous les plaisirs mondains, et qu'elle aimait tout particulièrement le scandale et la belle compagnie. En 1800, elle épousa M. Joseph Fry, quaker rigide, et c'est de cette époque que date sa conversion. En 1810, elle devint ministre parmi les quakers. En 1813, elle fit sa première visite à la prison de Newgate, où elle vit 300 femmes couvertes de haillons, entassées dans l'ordure, couchant sur la terre nue et souffrant toutes sortes de privations. Mme Fry, que son cœur entraîna constamment à soulager le malheur et à qui sa fortune facilitait l'exercice de la bienfaisance, fournit des vêtements à ces pauvres créatures et fit tout ce qui était alors en son pouvoir pour améliorer leur condition. En 1817, elle réussit à établir dans la prison une école et un ouvroir, organisa une société de dames pour le soulagement des détenues, et, depuis lors, ne cessa de travailler avec un zèle admirable à la réforme des prisons. En peu d'années, elle visita personnellement les prisons dans diverses parties de l'Angleterre, y introduisit les améliorations qu'elle avait déjà apportées dans le régime de Newgate et institua des comités pour visiter les détenues. Sa philanthropie influence se fit sentir dans la plupart des prisons, des maisons de correction, des asiles d'aliénés et des hôpitaux du Royaume-Uni. De 1837 à 1842, Mme Fry fit divers voyages en France et dans l'Europe septentrionale et centrale, visitant les prisons et exposant aux autorités ses plans de réforme. Le baron de Gérard fut son guide et son compagnon dans ses visites aux hôpitaux de Paris. Deux de ses filles ont publié les Mémoires d'Elizabeth Fry, avec des extraits de son journal et de sa correspondance (Londres, 1847, 2 vol.).

F. S. A. Abréviation usitée en pharmacie,

et qui signifie : Fac secundum artem, Faites selon les règles de l'art.

FU s. m. (fu). Mètr. Mesure de capacité chinoise qui équivalait à 45 litres.

FUAD-MEHÉMED-PACHA, homme d'Etat et écrivain turc, né à Constantinople en 1814, mort à Nice en 1869. Il reçut une éducation libérale par les soins de son père Izzet-Effendi-Kitchegizade, plus connu sous le nom d'Izzet-Mollah, un des ulemas les plus distingués et l'un des poètes les plus goûtés de son temps. Cependant Izzet-Mollah étant tombé dans la disgrâce du sultan Mahmoud, et ses biens ayant été confisqués, le jeune Fuad-Mehémed fut obligé d'embrasser une profession quelconque. Il choisit la médecine, qu'il étudia pendant quatre ans à l'école spéciale de Galata-Sérai. En 1834, il fut nommé chirurgien de l'imprimerie; mais, peu après, il abandonna la pratique de la médecine et entra au ministère des affaires extérieures de la Porte, où il se prépara à la diplomatie par l'étude des langues européennes et de l'histoire du droit international. En 1840, il fut nommé secrétaire de l'ambassade turque à Londres, d'où il revint peu après à Constantinople prendre le poste de second interprète officiellement, puis celui de directeur du bureau de traduction. Bientôt il fut envoyé en Espagne pour complimenter la reine à l'époque de son couronnement. De retour à Constantinople, où il rapporta un poème sur l'Alhambra (publié en 1845) et un mémoire politique, Fuad-Mehémed fut nommé interprète en chef de la Porte, puis grand référendaire au divan impérial. Nommé ministre de l'intérieur, il fut appelé à prendre le portefeuille des affaires extérieures sous le vizir d'Aali-Pacha (1852); mais, à la suite d'une discussion très-vive avec le prince Menschikov à propos des Lieux saints, il envoya sa démission au sultan, en mars 1853. Chargé, en 1854, d'étouffer l'insurrection des Grecs en Epire, il s'acquitta de cette tâche avec autant de vigueur que d'habileté, et fut nommé, à son retour, membre du conseil d'Etat. Le 20 août 1854, il fut nommé ministre des affaires extérieures, et assista aux délibérations du congrès réuni dans cette ville. En 1857, il devint président du Tanzimat; puis, sous le second vizir d'Aali-Pacha (1858), puis la troisième fois ministre des affaires extérieures. Chargé, en 1860, de tirer vengeance du massacre des chrétiens en Syrie, il dut s'acquitter de cette mission de concert avec un corps expéditionnaire français. Malgré ses succès, il ne fut pas l'objet de la part d'une grande partie de la presse européenne, surtout de la presse catholique, on peut affirmer qu'au milieu de circonstances aussi délicates, il fit tout ce qui était possible pour pacifier les districts du Liban, et, après le départ des troupes françaises, sut maintenir la tranquillité dans ce pays. Il refusa la vice-royauté de Syrie et revint pendant la présidence du président du Tanzimat (1861). En 1855, Fuad-Pacha avait été l'allié du parti de Reschid-Pacha avec Aali-Pacha, et, depuis cette époque, il avait lié avec ce dernier des relations qui devinrent de plus en plus étroites. Fuad-Pacha était grand vizir (1862) lorsqu'une révolution de palais éclata subitement. On vint se débarrasser du dummurat. Aali courut au palais, vint les consignes qu'on a établies autour de Sa Hautesse, se jette à ses pieds et le supplie de donner au moins à Fuad le pouvoir qu'il lui enlève. Fuad passa au grand vizir et donne les affaires étrangères à Aali. En 1865, Aali redevint grand vizir et confia les affaires étrangères à Fuad. Ces deux hommes d'Etat sont restés justifiés à la fin constamment unis. Par son esprit fécond en ressources et par son caractère résolu, Fuad-Pacha suppléa à ce qui manquait à son ami, homme plus éclairé que la plupart des ministres turcs, mais lent et indécis.

Vers le milieu de 1868, une cruelle maladie força Fuad-Pacha à donner sa démission et à abandonner les affaires. D'après le conseil des médecins, il se rendit à Nice dans l'espoir de rétablir sa santé. C'est là qu'il se bécota, au moment où une épidémie semblait se produire dans son état.

Esprit vif, actif, souple, doué au suprême degré du don d'assimilation, Fuad a été l'un des hommes d'Etat les plus remarquables de son époque. Il est personnel, dans le monde de la diplomatie, qui n'a été plus ou moins sous le charme de cet esprit gracieux, élégant, d'une distinction qui ne se démentait jamais. Je suis venu pour me plaindre à vous, dit-il un jour à l'ambassadeur anglais sir Henry Bulwer, pour obtenir une chose juste et qui me paraît très-nécessaire. Nous avons causé, vous m'avez charmé, je me sens sous l'empire de vos raisons; mais n'abusez pas de votre esprit et de votre pouvoir. A peine me serai-je éloigné que je m'en voudrais, que je vous en voudrais, parce que nous n'avons rien fini, et, comme vous ne serez plus là, je vous donnerai tort.

Quand son père, le poète Izzet-Mollah, fut

disgracié par Mahmoud II et envoyé en exil, tous les biens de la famille avaient été confisqués, et le jeune Fuad s'était vu réduit à la misère; mais les deux sultans, fils de Mahmoud, lui rendirent au centuple ce qu'il avait perdu. Abd-ul-Aziz lui fit des cadeaux splendides en chevaux, en diamants et en terrains. Ce fut sur l'un de ces emplacements que Fuad fit construire son palais de Canlidja, une merveille, un vrai palais des Mille et une nuit. Rien d'admirable comme ces vastes jardins d'où l'on domine le Bosphore, avec ses longues avenues, ses allées ombragées et ses plantes rares. La magnificence de ce palais souleva des jalouses et des dénégations. Le sultan lui-même en fut offensé et le témoin; mais l'adroit Fuad sut conjurer l'orage, et la faveur dont il avait joui se raffermir si bien que le sultan ne voulut pas d'autre ministre pour l'accompagner lorsqu'il se rendit à Paris lors de l'Exposition universelle de 1867. Fuad a laissé une œuvre énorme.

Outre ses poésies et diverses brochures politiques, dont une a pour titre : La vérité sur la question des Lieux saints, Fuad-Mehémed-Pacha a publié une Grammaire turque (1852) fort estimée de ses compatriotes. Il était décoré d'une foule d'ordres turcs et étrangers, et fut membre de l'Académie des sciences à Constantinople. Il laisse, dit-on, sinon des mémoires dans le sens que nous attachons à ce mot, du moins des notes fort curieuses sur les hommes et sur les choses de son temps.

FUALDÉS (Antoine-Bernardin), né à Mur-de-Barrez, dans le Rouergue, vers 1761, assassiné à Rodez le 19 mars 1817, appartenait à une famille de robe qui le destina à la magistrature, et il venait de terminer ses études quand la Révolution éclata. Attiré à Paris par les événements de ce genre, on le trouva, en outre, dans un cabinet, où il était caché sous un lit, une couverture également ensanglantée. En présence de ces indices, Bancel et sa femme furent inquéries, Madeleine Bancel, qui était couchée et feignait de dormir dans un lit placé dans la chambre même du meurtre, et dont les rideaux étaient hermétiquement fermés. Il voulut aussi la mettre à mort; mais il finit par y renoncer, la femme Bancel s'étant chargée, pour 400 francs, de faire passer la petite par ses mains. Restait le cadavre, dont il fallait se débarrasser. Quand Jausion revint d'accompagner Mme Manson, il trouva qu'un cadavre enveloppé dans une couverture et lié avec une corde. Lorsqu'ils jugèrent la nuit assez obscure, les rues suffisamment désertes, les assassins se mirent en marche du côté de l'aveyron. Colard, Bax, Missonnier et Bouquier, ils furent tous mis en état d'arrestation, et, le 19 août 1817, ils comparurent devant la cour d'assises de l'aveyron, à l'exception de Bancel, mort en prison, après plusieurs tentatives de suicide.

Voici l'exposé sommaire des faits que la justice avait recueillis et dont une partie importante lui avait été fournie par les révélations de son domestique, le nommé Bax. Le mercredi 19 mars 1817, à huit heures quelques minutes du soir, Fualdés sortit de chez lui. Il portait sous sa redingote quelque chose qu'il soutenait avec son bras gauche. Le lendemain matin, on trouva dans la cour, que pas de la rue des Hebdomadiers. A peine était-il arrivé au coin de cette rue qu'il se vit entouré par Bastide, Jausion et leurs complices. On lui appliqua un mouchoir sur la bouche pour empêcher ses cris, et on lui jeta un autre autour du cou pour l'entraîner plus facilement; puis, pendant que deux musiciens ambulants, un vieillard et un jeune homme, apostés en cet endroit, couvraient du bruit de leurs instruments le tumulte de ce gnet-appeus, on le poussa avec violence dans la maison Bancel. Là, Fualdés fut d'abord assis de force sur une chaise, devant une table de cuisine; on lui fit signer plusieurs papiers que Jausion prit à mesure et enferma dans un portefeuille. Ce travail achevé, Bastide dit à la victime : « Ce n'est pas le tout de signer, il faut encore mourir. » Bastide le saisit aussitôt à bras le corps, et, aidé de quelques-uns de ses complices, essaya de le coucher sur la table; mais Fualdés opposa une résistance désespérée, parvint à se débarrasser de ses agresseurs, puis, tombant à genoux : « Que vous ai-je fait, demandez-moi ? Du moins, accordez-moi un instant pour me réconcilier avec Dieu. » — Tu autours du crime, mais égare par l'amitié, il était disposé des choses de telle sorte que Jausion ne fut jamais soupçonné. Cependant, tout en sauvant son ami, il avait cru devoir conserver par devers lui des papiers qui établissent sa culpabilité. C'est à ces papiers qu'il avait fait allusion en proferant l'espèce de menace que nous venons de rapporter. Quoiqu'il en soit, après cette scène, Fualdés eut à subir un interrogatoire très-remuant, et de lui retirer la signature qu'il lui avait confiée à diverses reprises pour faciliter les opérations de son commerce.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 20 mars 1817, à la naissance du jour, des pêcheurs trouvèrent flottant sur l'aveyron, près du moulin dit de Besse, le cadavre d'un homme qui paraissait avoir été assassiné dans la gorge de Fualdés. Anne Benoît tenait un mauvais panier et se transporta sur les lieux. Le cadavre fut immédiatement reconnu pour être ce-

lui de Fualdés. On constata qu'il existait au cou une large blessure faite avec un rasoir ou un couteau, et qui avait dû amener une mort presque instantanée, car l'autre carotide et le larynx étaient divisés. Dans la journée, la justice fut informée qu'on avait pénétré dans l'appartement de la victime, que plusieurs des meubles qu'il renfermait présentaient des traces d'effraction, que des valeurs considérables en espèces ou en effets paraissaient en avoir été soustraites. On attribua d'abord ce crime à quel que vengeance politique, ce qui en fit contester la recherche à la cour prévôtale; mais on ne tarda pas à en reconnaître la nature véritable, et alors la son de l'instruction passa aux magistrats ordinaires. Les premiers renseignements furent fournis par un officier, Clémendant, lequel vint raconter au préfet certains détails qu'il disait tenir d'une dame, vivant dans son intimité, et qui lui paraissait, ajoutait-il, assez concluants pour mettre sur la trace des coupables. Cet officier déclara qu'ayant rencontré sur une promenade la dame Clarisse Manson, il lui avait reproché d'avoir manqué à un rendez-vous qu'il lui avait donné au coin de la rue des Hebdomadiers, et qu'elle s'en était excusée en prétendant qu'elle avait été entraînée dans un bouge infect, où s'étaient passées des choses horribles, où sa vie même avait été mise en danger. A ces renseignements vinrent s'en joindre d'autres, et, enfin, l'on apprit que, dans la soirée du 19 mars, une scène mystérieuse avait dû avoir lieu dans une maison de prostitution tenue par les époux Bancel, au n° 605 de la rue des Hebdomadiers, une des plus sales, des plus obscures et des plus mal famées de la ville. Une perquisition faite dans cette maison amena la découverte de nombreux linges à demi lavés et portant encore des traces de sang. On trouva, en outre, dans un cabinet, où il était caché sous un lit, une couverture également ensanglantée. En présence de ces indices, Bancel et sa femme furent inquéries, Madeleine Bancel, qui était couchée et feignait de dormir dans un lit placé dans la chambre même du meurtre, et dont les rideaux étaient hermétiquement fermés. Il voulut aussi la mettre à mort; mais il finit par y renoncer, la femme Bancel s'étant chargée, pour 400 francs, de faire passer la petite par ses mains. Restait le cadavre, dont il fallait se débarrasser. Quand Jausion revint d'accompagner Mme Manson, il trouva qu'un cadavre enveloppé dans une couverture et lié avec une corde. Lorsqu'ils jugèrent la nuit assez obscure, les rues suffisamment désertes, les assassins se mirent en marche du côté de l'aveyron. Colard, Bax, Missonnier et Bouquier, ils furent tous mis en état d'arrestation, et, le 19 août 1817, ils comparurent devant la cour d'assises de l'aveyron, à l'exception de Bancel, mort en prison, après plusieurs tentatives de suicide.

Le mercredi 19 mars 1817, à huit heures quelques minutes du soir, Fualdés sortit de chez lui. Il portait sous sa redingote quelque chose qu'il soutenait avec son bras gauche. Le lendemain matin, on trouva dans la cour, que pas de la rue des Hebdomadiers. A peine était-il arrivé au coin de cette rue qu'il se vit entouré par Bastide, Jausion et leurs complices. On lui appliqua un mouchoir sur la bouche pour empêcher ses cris, et on lui jeta un autre autour du cou pour l'entraîner plus facilement; puis, pendant que deux musiciens ambulants, un vieillard et un jeune homme, apostés en cet endroit, couvraient du bruit de leurs instruments le tumulte de ce gnet-appeus, on le poussa avec violence dans la maison Bancel. Là, Fualdés fut d'abord assis de force sur une chaise, devant une table de cuisine; on lui fit signer plusieurs papiers que Jausion prit à mesure et enferma dans un portefeuille. Ce travail achevé, Bastide dit à la victime : « Ce n'est pas le tout de signer, il faut encore mourir. » Bastide le saisit aussitôt à bras le corps, et, aidé de quelques-uns de ses complices, essaya de le coucher sur la table; mais Fualdés opposa une résistance désespérée, parvint à se débarrasser de ses agresseurs, puis, tombant à genoux : « Que vous ai-je fait, demandez-moi ? Du moins, accordez-moi un instant pour me réconcilier avec Dieu. » — Tu autours du crime, mais égare par l'amitié, il était disposé des choses de telle sorte que Jausion ne fut jamais soupçonné. Cependant, tout en sauvant son ami, il avait cru devoir conserver par devers lui des papiers qui établissent sa culpabilité. C'est à ces papiers qu'il avait fait allusion en proferant l'espèce de menace que nous venons de rapporter. Quoiqu'il en soit, après cette scène, Fualdés eut à subir un interrogatoire très-remuant, et de lui retirer la signature qu'il lui avait confiée à diverses reprises pour faciliter les opérations de son commerce.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 20 mars 1817, à la naissance du jour, des pêcheurs trouvèrent flottant sur l'aveyron, près du moulin dit de Besse, le cadavre d'un homme qui paraissait avoir été assassiné dans la gorge de Fualdés. Anne Benoît tenait un mauvais panier et se transporta sur les lieux. Le cadavre fut immédiatement reconnu pour être ce-

lui de Fualdés. On constata qu'il existait au cou une large blessure faite avec un rasoir ou un couteau, et qui avait dû amener une mort presque instantanée, car l'autre carotide et le larynx étaient divisés. Dans la journée, la justice fut informée qu'on avait pénétré dans l'appartement de la victime, que plusieurs des meubles qu'il renfermait présentaient des traces d'effraction, que des valeurs considérables en espèces ou en effets paraissaient en avoir été soustraites. On attribua d'abord ce crime à quel que vengeance politique, ce qui en fit contester la recherche à la cour prévôtale; mais on ne tarda pas à en reconnaître la nature véritable, et alors la son de l'instruction passa aux magistrats ordinaires. Les premiers renseignements furent fournis par un officier, Clémendant, lequel vint raconter au préfet certains détails qu'il disait tenir d'une dame, vivant dans son intimité, et qui lui paraissait, ajoutait-il, assez concluants pour mettre sur la trace des coupables. Cet officier déclara qu'ayant rencontré sur une promenade la dame Clarisse Manson, il lui avait reproché d'avoir manqué à un rendez-vous qu'il lui avait donné au coin de la rue des Hebdomadiers, et qu'elle s'en était excusée en prétendant qu'elle avait été entraînée dans un bouge infect, où s'étaient passées des choses horribles, où sa vie même avait été mise en danger. A ces renseignements vinrent s'en joindre d'autres, et, enfin, l'on apprit que, dans la soirée du 19 mars, une scène mystérieuse avait dû avoir lieu dans une maison de prostitution tenue par les époux Bancel, au n° 605 de la rue des Hebdomadiers, une des plus sales, des plus obscures et des plus mal famées de la ville. Une perquisition faite dans cette maison amena la découverte de nombreux linges à demi lavés et portant encore des traces de sang. On trouva, en outre, dans un cabinet, où il était caché sous un lit, une couverture également ensanglantée. En présence de ces indices, Bancel et sa femme furent inquéries, Madeleine Bancel, qui était couchée et feignait de dormir dans un lit placé dans la chambre même du meurtre, et dont les rideaux étaient hermétiquement fermés. Il voulut aussi la mettre à mort; mais il finit par y renoncer, la femme Bancel s'étant chargée, pour 400 francs, de faire passer la petite par ses mains. Restait le cadavre, dont il fallait se débarrasser. Quand Jausion revint d'accompagner Mme Manson, il trouva qu'un cadavre enveloppé dans une couverture et lié avec une corde. Lorsqu'ils jugèrent la nuit assez obscure, les rues suffisamment désertes, les assassins se mirent en marche du côté de l'aveyron. Colard, Bax, Missonnier et Bouquier, ils furent tous mis en état d'arrestation, et, le 19 août 1817, ils comparurent devant la cour d'assises de l'aveyron, à l'exception de Bancel, mort en prison, après plusieurs tentatives de suicide.

Voici l'exposé sommaire des faits que la justice avait recueillis et dont une partie importante lui avait été fournie par les révélations de son domestique, le nommé Bax. Le mercredi 19 mars 1817, à huit heures quelques minutes du soir, Fualdés sortit de chez lui. Il portait sous sa redingote quelque chose qu'il soutenait avec son bras gauche. Le lendemain matin, on trouva dans la cour, que pas de la rue des Hebdomadiers. A peine était-il arrivé au coin de cette rue qu'il se vit entouré par Bastide, Jausion et leurs complices. On lui appliqua un mouchoir sur la bouche pour empêcher ses cris, et on lui jeta un autre autour du cou pour l'entraîner plus facilement; puis, pendant que deux musiciens ambulants, un vieillard et un jeune homme, apostés en cet endroit, couvraient du bruit de leurs instruments le tumulte de ce gnet-appeus, on le poussa avec violence dans la maison Bancel. Là, Fualdés fut d'abord assis de force sur une chaise, devant une table de cuisine; on lui fit signer plusieurs papiers que Jausion prit à mesure et enferma dans un portefeuille. Ce travail achevé, Bastide dit à la victime : « Ce n'est pas le tout de signer, il faut encore mourir. » Bastide le saisit aussitôt à bras le corps, et, aidé de quelques-uns de ses complices, essaya de le coucher sur la table; mais Fualdés opposa une résistance désespérée, parvint à se débarrasser de ses agresseurs, puis, tombant à genoux : « Que vous ai-je fait, demandez-moi ? Du moins, accordez-moi un instant pour me réconcilier avec Dieu. » — Tu autours du crime, mais égare par l'amitié, il était disposé des choses de telle sorte que Jausion ne fut jamais soupçonné. Cependant, tout en sauvant son ami, il avait cru devoir conserver par devers lui des papiers qui établissent sa culpabilité. C'est à ces papiers qu'il avait fait allusion en proferant l'espèce de menace que nous venons de rapporter. Quoiqu'il en soit, après cette scène, Fualdés eut à subir un interrogatoire très-remuant, et de lui retirer la signature qu'il lui avait confiée à diverses reprises pour faciliter les opérations de son commerce.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 20 mars 1817, à la naissance du jour, des pêcheurs trouvèrent flottant sur l'aveyron, près du moulin dit de Besse, le cadavre d'un homme qui paraissait avoir été assassiné dans la gorge de Fualdés. Anne Benoît tenait un mauvais panier et se transporta sur les lieux. Le cadavre fut immédiatement reconnu pour être ce-

lui de Fualdés. On constata qu'il existait au cou une large blessure faite avec un rasoir ou un couteau, et qui avait dû amener une mort presque instantanée, car l'autre carotide et le larynx étaient divisés. Dans la journée, la justice fut informée qu'on avait pénétré dans l'appartement de la victime, que plusieurs des meubles qu'il renfermait présentaient des traces d'effraction, que des valeurs considérables en espèces ou en effets paraissaient en avoir été soustraites. On attribua d'abord ce crime à quel que vengeance politique, ce qui en fit contester la recherche à la cour prévôtale; mais on ne tarda pas à en reconnaître la nature véritable, et alors la son de l'instruction passa aux magistrats ordinaires. Les premiers renseignements furent fournis par un officier, Clémendant, lequel vint raconter au préfet certains détails qu'il disait tenir d'une dame, vivant dans son intimité, et qui lui paraissait, ajoutait-il, assez concluants pour mettre sur la trace des coupables. Cet officier déclara qu'ayant rencontré sur une promenade la dame Clarisse Manson, il lui avait reproché d'avoir manqué à un rendez-vous qu'il lui avait donné au coin de la rue des Hebdomadiers, et qu'elle s'en était excusée en prétendant qu'elle avait été entraînée dans un bouge infect, où s'étaient passées des choses horribles, où sa vie même avait été mise en danger. A ces renseignements vinrent s'en joindre d'autres, et, enfin, l'on apprit que, dans la soirée du 19 mars, une scène mystérieuse avait dû avoir lieu dans une maison de prostitution tenue par les époux Bancel, au n° 605 de la rue des Hebdomadiers, une des plus sales, des plus obscures et des plus mal famées de la ville. Une perquisition faite dans cette maison amena la découverte de nombreux linges à demi lavés et portant encore des traces de sang. On trouva, en outre, dans un cabinet, où il était caché sous un lit, une couverture également ensanglantée. En présence de ces indices, Bancel et sa femme furent inquéries, Madeleine Bancel, qui était couchée et feignait de dormir dans un lit placé dans la chambre même du meurtre, et dont les rideaux étaient hermétiquement fermés. Il voulut aussi la mettre à mort; mais il finit par y renoncer, la femme Bancel s'étant chargée, pour 400 francs, de faire passer la petite par ses mains. Restait le cadavre, dont il fallait se débarrasser. Quand Jausion revint d'accompagner Mme Manson, il trouva qu'un cadavre enveloppé dans une couverture et lié avec une corde. Lorsqu'ils jugèrent la nuit assez obscure, les rues suffisamment désertes, les assassins se mirent en marche du côté de l'aveyron. Colard, Bax, Missonnier et Bouquier, ils furent tous mis en état d'arrestation, et, le 19 août 1817, ils comparurent devant la cour d'assises de l'aveyron, à l'exception de Bancel, mort en prison, après plusieurs tentatives de suicide.

Voici l'exposé sommaire des faits que la justice avait recueillis et dont une partie importante lui avait été fournie par les révélations de son domestique, le nommé Bax. Le mercredi 19 mars 1817, à huit heures quelques minutes du soir, Fualdés sortit de chez lui. Il portait sous sa redingote quelque chose qu'il soutenait avec son bras gauche. Le lendemain matin, on trouva dans la cour, que pas de la rue des Hebdomadiers. A peine était-il arrivé au coin de cette rue qu'il se vit entouré par Bastide, Jausion et leurs complices. On lui appliqua un mouchoir sur la bouche pour empêcher ses cris, et on lui jeta un autre autour du cou pour l'entraîner plus facilement; puis, pendant que deux musiciens ambulants, un vieillard et un jeune homme, apostés en cet endroit, couvraient du bruit de leurs instruments le tumulte de ce gnet-appeus, on le poussa avec violence dans la maison Bancel. Là, Fualdés fut d'abord assis de force sur une chaise, devant une table de cuisine; on lui fit signer plusieurs papiers que Jausion prit à mesure et enferma dans un portefeuille. Ce travail achevé, Bastide dit à la victime : « Ce n'est pas le tout de signer, il faut encore mourir. » Bastide le saisit aussitôt à bras le corps, et, aidé de quelques-uns de ses complices, essaya de le coucher sur la table; mais Fualdés opposa une résistance désespérée, parvint à se débarrasser de ses agresseurs, puis, tombant à genoux : « Que vous ai-je fait, demandez-moi ? Du moins, accordez-moi un instant pour me réconcilier avec Dieu. » — Tu autours du crime, mais égare par l'amitié, il était disposé des choses de telle sorte que Jausion ne fut jamais soupçonné. Cependant, tout en sauvant son ami, il avait cru devoir conserver par devers lui des papiers qui établissent sa culpabilité. C'est à ces papiers qu'il avait fait allusion en proferant l'espèce de menace que nous venons de rapporter. Quoiqu'il en soit, après cette scène, Fualdés eut à subir un interrogatoire très-remuant, et de lui retirer la signature qu'il lui avait confiée à diverses reprises pour faciliter les opérations de son commerce.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 20 mars 1817, à la naissance du jour, des pêcheurs trouvèrent flottant sur l'aveyron, près du moulin dit de Besse, le cadavre d'un homme qui paraissait avoir été assassiné dans la gorge de Fualdés. Anne Benoît tenait un mauvais panier et se transporta sur les lieux. Le cadavre fut immédiatement reconnu pour être ce-

lui de Fualdés. On constata qu'il existait au cou une large blessure faite avec un rasoir ou un couteau, et qui avait dû amener une mort presque instantanée, car l'autre carotide et le larynx étaient divisés. Dans la journée, la justice fut informée qu'on avait pénétré dans l'appartement de la victime, que plusieurs des meubles qu'il renfermait présentaient des traces d'effraction, que des valeurs considérables en espèces ou en effets paraissaient en avoir été soustraites. On attribua d'abord ce crime à quel que vengeance politique, ce qui en fit contester la recherche à la cour prévôtale; mais on ne tarda pas à en reconnaître la nature véritable, et alors la son de l'instruction passa aux magistrats ordinaires. Les premiers renseignements furent fournis par un officier, Clémendant, lequel vint raconter au préfet certains détails qu'il disait tenir d'une dame, vivant dans son intimité, et qui lui paraissait, ajoutait-il, assez concluants pour mettre sur la trace des coupables. Cet officier déclara qu'ayant rencontré sur une promenade la dame Clarisse Manson, il lui avait reproché d'avoir manqué à un rendez-vous qu'il lui avait donné au coin de la rue des Hebdomadiers, et qu'elle s'en était excusée en prétendant qu'elle avait été entraînée dans un bouge infect, où s'étaient passées des choses horribles, où sa vie même avait été mise en danger. A ces renseignements vinrent s'en joindre d'autres, et, enfin, l'on apprit que, dans la soirée du 19 mars, une scène mystérieuse avait dû avoir lieu dans une maison de prostitution tenue par les époux Bancel, au n° 605 de la rue des Hebdomadiers, une des plus sales, des plus obscures et des plus mal famées de la ville. Une perquisition faite dans cette maison amena la découverte de nombreux linges à demi lavés et portant encore des traces de sang. On trouva, en outre, dans un cabinet, où il était caché sous un lit, une couverture également ensanglantée. En présence de ces indices, Bancel et sa femme furent inquéries, Madeleine Bancel, qui était couchée et feignait de dormir dans un lit placé dans la chambre même du meurtre, et dont les rideaux étaient hermétiquement fermés. Il voulut aussi la mettre à mort; mais il finit par y renoncer, la femme Bancel s'étant chargée, pour 400 francs, de faire passer la petite par ses mains. Restait le cadavre, dont il fallait se débarrasser. Quand Jausion revint d'accompagner Mme Manson, il trouva qu'un cadavre enveloppé dans une couverture et lié avec une corde. Lorsqu'ils jugèrent la nuit assez obscure, les rues suffisamment désertes, les assassins se mirent en marche du côté de l'aveyron. Colard, Bax, Missonnier et Bouquier, ils furent tous mis en état d'arrestation, et, le 19 août 1817, ils comparurent devant la cour d'assises de l'aveyron, à l'exception de Bancel, mort en prison, après plusieurs tentatives de suicide.

Voici l'exposé sommaire des faits que la justice avait recueillis et dont une partie importante lui avait été fournie par les révélations de son domestique, le nommé Bax. Le mercredi 19 mars 1817, à huit heures quelques minutes du soir, Fualdés sortit de chez lui. Il portait sous sa redingote quelque chose qu'il soutenait avec son bras gauche. Le lendemain matin, on trouva dans la cour, que pas de la rue des Hebdomadiers. A peine était-il arrivé au coin de cette rue qu'il se vit entouré par Bastide, Jausion et leurs complices. On lui appliqua un mouchoir sur la bouche pour empêcher ses cris, et on lui jeta un autre autour du cou pour l'entraîner plus facilement; puis, pendant que deux musiciens ambulants, un vieillard et un jeune homme, apostés en cet endroit, couvraient du bruit de leurs instruments le tumulte de ce gnet-appeus, on le poussa avec violence dans la maison Bancel. Là, Fualdés fut d'abord assis de force sur une chaise, devant une table de cuisine; on lui fit signer plusieurs papiers que Jausion prit à mesure et enferma dans un portefeuille. Ce travail achevé, Bastide dit à la victime : « Ce n'est pas le tout de signer, il faut encore mourir. » Bastide le saisit aussitôt à bras le corps, et, aidé de quelques-uns de ses complices, essaya de le coucher sur la table; mais Fualdés opposa une résistance désespérée, parvint à se débarrasser de ses agresseurs, puis, tombant à genoux : « Que vous ai-je fait, demandez-moi ? Du moins, accordez-moi un instant pour me réconcilier avec Dieu. » — Tu autours du crime, mais égare par l'amitié, il était disposé des choses de telle sorte que Jausion ne fut jamais soupçonné. Cependant, tout en sauvant son ami, il avait cru devoir conserver par devers lui des papiers qui établissent sa culpabilité. C'est à ces papiers qu'il avait fait allusion en proferant l'espèce de menace que nous venons de rapporter. Quoiqu'il en soit, après cette scène, Fualdés eut à subir un interrogatoire très-remuant, et de lui retirer la signature qu'il lui avait confiée à diverses reprises pour faciliter les opérations de son commerce.

Tel était l'état des choses, lorsque, le 20 mars 1817, à la naissance du jour, des pêcheurs trouvèrent flottant sur l'aveyron, près du moulin dit de Besse, le cadavre d'un homme qui paraissait avoir été assassiné dans la gorge de Fualdés. Anne Benoît tenait un mauvais panier et se transporta sur les lieux. Le cadavre fut immédiatement reconnu pour être ce-

lui de Fualdés. On constata qu'il existait au cou une large blessure faite avec un rasoir ou un couteau, et qui avait dû amener une mort presque instantanée, car l'autre carotide et le larynx étaient divisés. Dans la journée, la justice fut informée qu'on avait pénétré dans l'appartement de la victime, que plusieurs des meubles qu'il renfermait présentaient des traces d'effraction, que des valeurs considérables en espèces ou en effets paraissaient en avoir été soustraites. On attribua d'abord ce crime à quel que vengeance politique, ce qui en fit contester la recherche à la cour prévôtale; mais on ne tarda pas à en reconnaître la nature véritable, et alors la son de l'instruction passa aux magistrats ordinaires. Les premiers renseignements furent fournis par un officier, Clémendant, lequel vint raconter au préfet certains détails qu'il disait tenir d'une dame, vivant dans son intimité, et qui lui paraissait, ajoutait-il, assez concluants pour mettre sur la trace des coupables. Cet officier déclara qu'ayant rencontré sur une promenade la dame Clarisse Manson, il lui avait reproché d'avoir manqué à un rendez-vous qu'il lui avait donné au coin de la rue des Hebdomadiers, et qu'elle s'en était excusée en prétendant qu'elle avait été entraînée dans un bouge infect, où s'étaient passées des choses horribles, où sa vie même avait été mise en danger. A ces renseignements vinrent s'en joindre d'autres, et, enfin, l'on apprit que, dans la soirée du 19 mars, une scène mystérieuse avait dû avoir lieu dans une maison de prostitution tenue par les époux Bancel, au n° 605 de la rue des Hebdomadiers, une des plus sales, des plus obscures et des plus mal famées de la ville. Une perquisition faite dans cette maison amena la découverte de nombreux linges à demi lavés et portant encore des traces de sang. On trouva, en outre, dans un cabinet, où il était caché sous un lit, une couverture également ensanglantée. En présence de ces indices, Bancel et sa femme furent inquéries, Madeleine Bancel, qui était couchée et feignait de dormir dans un lit placé dans la chambre même du meurtre, et dont les rideaux étaient hermétiquement fermés. Il voulut aussi la mettre à mort; mais il finit par y renoncer, la femme Bancel s'étant chargée, pour 400 francs, de faire passer la petite par ses mains. Restait le cadavre, dont il fallait se débarrasser. Quand Jausion revint d'accompagner Mme Manson, il trouva qu'un cadavre enveloppé dans une couverture et lié avec une corde. Lorsqu'ils jugèrent la nuit assez obscure, les rues suffisamment désertes, les assassins se mirent en marche du côté de l'aveyron. Colard, Bax, Missonnier et Bouquier, ils furent tous mis en état d'arrestation, et, le 19 août 1817, ils comparurent devant la cour d'assises de l'aveyron, à l'exception de Bancel, mort en prison, après plusieurs tentatives de suicide.

Voici l'exposé sommaire des faits que la justice avait recueillis et dont une partie importante lui avait été fournie par les révélations de son domestique, le nommé Bax. Le mercredi 19 mars 1817, à huit heures quelques minutes du soir, Fualdés sortit de chez lui. Il portait sous sa redingote quelque chose qu'il soutenait avec son bras gauche. Le lendemain matin, on trouva dans la cour, que pas de la rue des Hebdomadiers. A peine était-il arrivé au coin de cette rue qu'il se vit entouré par Bastide, Jausion et leurs complices. On lui appliqua un mouchoir sur la bouche pour empêcher ses cris, et on lui jeta un autre autour du cou pour l'entraîner plus facilement; puis, pendant que deux musiciens ambulants, un vieillard et un jeune homme, apostés en cet endroit, couvraient du bruit de leurs instruments le tumulte de ce gnet-appeus, on le poussa avec violence dans la maison Bancel. Là, Fualdés fut d'abord assis de force sur une chaise, devant une table de cuisine; on lui fit signer plusieurs papiers que Jausion prit à mesure et enferma dans un portefeuille. Ce travail achevé, Bastide dit à la victime : « Ce n'est pas le tout de signer, il faut encore mourir. » Bastide le saisit aussitôt à bras le corps, et, aidé de quelques-uns de ses complices, essaya de le coucher sur la table; mais Fualdés opposa une résistance désespérée, parvint à se débarrasser de ses agresseurs, puis, tombant à genoux : « Que vous ai-je fait, demandez-moi ? Du moins, accordez-moi un instant pour me réconcilier avec Dieu. » — Tu autours du crime, mais égare par l'amitié, il était disposé des choses de telle sorte que Jausion ne fut jamais soupçonné. Cependant, tout en sauvant son ami, il avait cru devoir conserver